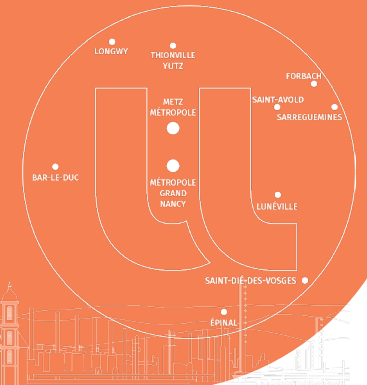


Les concours ITRF à l'Université de Lorraine

Session 2026 – Personnels UL

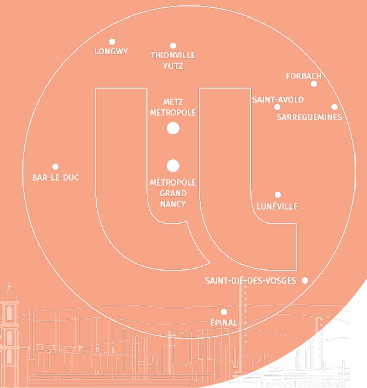
Pôle Concours ITRF

dadrh-concours-contact@univ-lorraine.fr



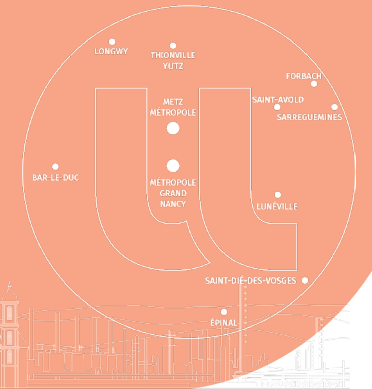
PROGRAMME

- **La fonction publique**
- **Les personnels ITRF**
- **Les concours ITRF**
- **Les jurys et les épreuves**
- **L'examen professionnel exceptionnel d'accès au corps des ASI**
- **Les recrutements hors concours**
- **Les infos et sites utiles**





LA FONCTION PUBLIQUE



Quelques chiffres:

3 Fonctions publiques* :

- Etat : 44 %
- Territoriale : 35 %
- Hospitalière : 21 %

Répartition des agents titulaires FPE* :

- CAT A : 55 %
- CAT B : 24 %
- CAT C : 21 %

20% contractuels*

=

1 agent sur 5

Statut fonctionnaire :

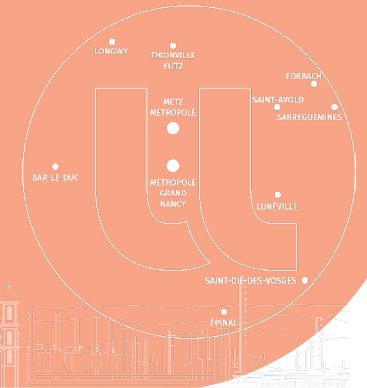
- Emploi pérenne
- Carrière évolutive
- Mobilité facilité

L'Université de Lorraine
2^{ème} employeur public en
Lorraine

- 51 sites sur le territoire
- 40 composantes de formation
- 15 Directions Opérationnelles
- 60 laboratoires



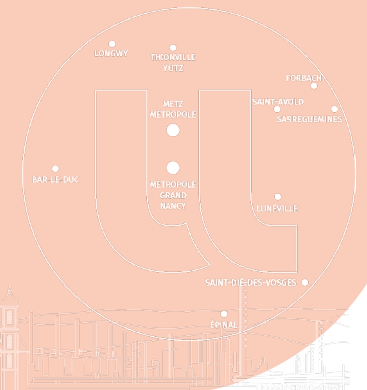
LES PERSONNELS ITRF



Les personnels BIATSS (**Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé**) sont des personnels non enseignants relevant des établissements et des services administratifs de l'enseignement et de la recherche publique.

Ils sont classés par filières :

- **Les personnels ITRF : Personnels Ingénieurs et Techniciens de Recherche et de Formation**
- Les personnels administratifs AENES
- Les personnels sociaux et de santé
- Les personnels des bibliothèques



Catégories des personnels ITRF

CAT A

IGR

- Hors classe
- IGR

IGE

- Hors classe
- Classe normale

ASI

CLASSE UNIQUE

CAT B

TCH

- Classe Exceptionnelle
- Classe supérieure
- Classe normale

CAT C

ATRF

- Principal 1ere classe
- Principal 2ème classe
- ATRF

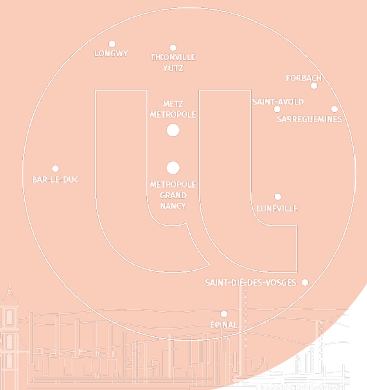


Les métiers de la recherche et de la formation sont répartis en **8 branches d'activité professionnelle (BAP)** et représentent **242 emplois-types** :

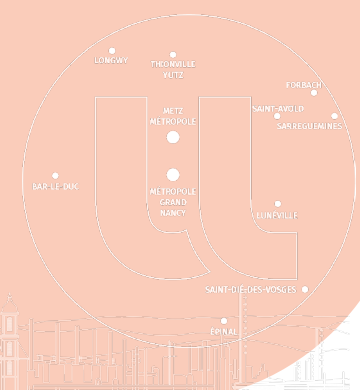
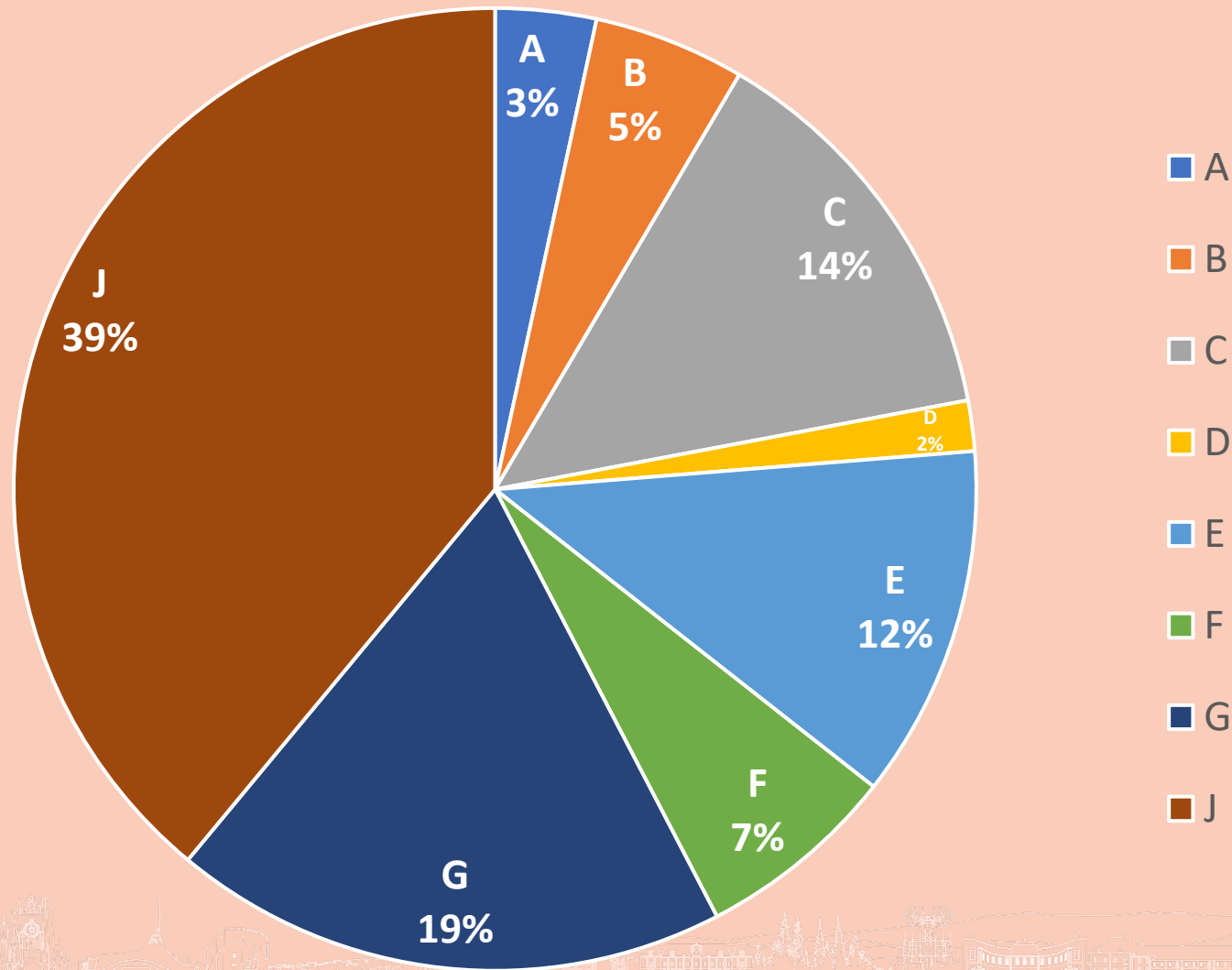
- **BAP A** : Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement ;
- **BAP B** : Sciences chimiques et Sciences des matériaux ;
- **BAP C** : Sciences de l'Ingénieur et instrumentation scientifique ;
- **BAP D** : Sciences Humaines et Sociales ;
- **BAP E** : Informatique, Statistiques et Calcul scientifique ;
- **BAP F** : Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs ;
- **BAP G** : Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention ;
- **BAP J** : Gestion et Pilotage.

L'ensemble de ces fiches métiers est recensé sur le site :

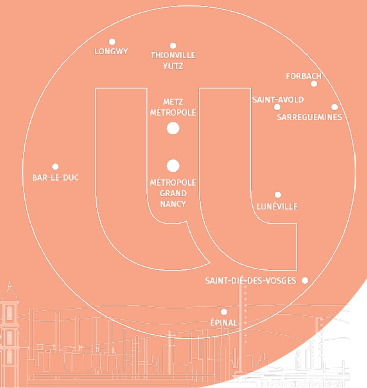
[REFERENS III](#)



Les concours par BAP (session 2026)



LES CONCOURS ITRF



83 emplois sont ouverts aux différents recrutements à l'Université de Lorraine en 2026 :

➤ **59 postes** au titre des concours ITRF de droit commun :

- 32 postes en externe
- 27 postes en interne

➤ **11 postes** au titre de l'examen professionnel exceptionnel d'accès au corps des ASI

➤ **12 postes** au titre des recrutements sans concours :

- 1 au titre du Pacte
- 8 au titre des BOE
- 3 au titre des Recrutements Directs

Liste des postes :

Site UL ■

Nouveauté 2026 :

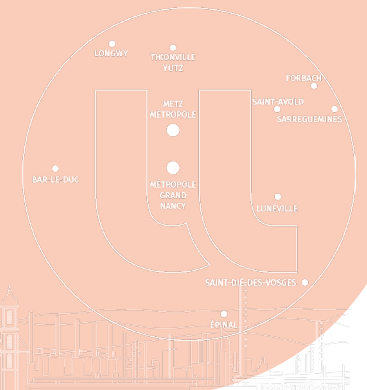
Postes

établissement x 5

TCH BAP J



- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de la Communauté européenne ou partie à l'espace économique européen **(sauf pour les catégories A)**
- Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir subi de condamnations incompatibles avec l'exercice des fonctions
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national **(- 25 ans)**



Le Diplôme :

- IGR : **Niveau 7*** (Master, le DESS, le DEA ...)
- IGE : **Niveau 6/7 – BAC +3** (Licence, Master...)
- ASI et TCS : **Niveau 5 – BAC +2** (DUT, BTS, DEUG...)
- TCN : **Niveau 4** (BAC, Brevet de technicien...)
- ATRF : **Niveau 3** (BEP, CAP...)
- ❖ **SAUF exceptions ou équivalence**

Pour les diplômes, certifications et titres :

<https://certificationprofessionnelle.fr>

www.francecompences.fr

Diplôme étranger :

Traducteur assermenté +

Attestation ENIC-NARIC



Recevabilité : concours internes

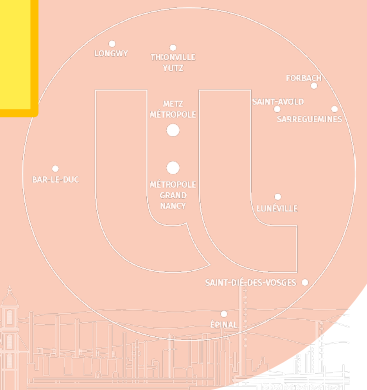
Le décompte de l'ancienneté au 1^{er} jour de l'année du concours (01/01/2026) :

- IGR : être de cat. A (ou de même niveau) et justifier de **7 ans de services publics en cat. A** (ou de même niveau)
- IGE : **5 ans** de services publics
- ASI : **4 ans** de services publics
- TCS : **4 ans** de services publics
- TCN : **4 ans** de services publics
- ATRF : **1 an** de services publics

Etre en position d'activité (congé parental
ou détachement)

le 1er jour des épreuves

(hors disponibilité, contrats de droit privé :
CUI-CAE, contrat aidé)



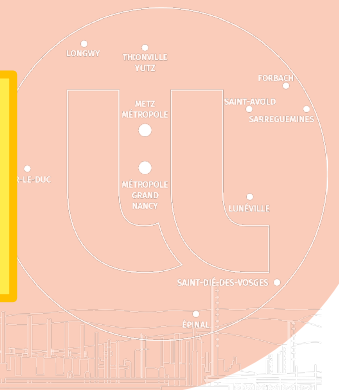
Lorsque vous postulez à un concours, vous candidatez :

- À un « corps » : IGR, IGE, ASI, TCH, ATRF
- A un grade : TCH CN et TCH CS ou IGR, IGR HC
- A une nature : interne ou externe
- Au sein branche d'activité professionnelle : BAP x 8
- À un métier ou emploi-type : par exemple « Adjoint en Gestion Administrative »

Si plusieurs postes sont proposés au concours, vous postulez sur l'emploi-type ■

Si un seul poste est proposé, vous savez à quel poste et dans quelle structure

vous postulez



Le déroulement des concours

- Inscriptions sur le site du Ministère : ouvertes du **8 avril au 6 mai 2026**
- Dossier de candidature : à télécharger, à imprimer et à compléter
- Envoi du dossier complet au centre organisateur (indiqué en page 1) avec l'ensemble des pièces justificatives demandées
- Epreuves d'admissibilité
- Epreuves d'admission
- Résultats des concours et prise de poste dans la structure
- Suivi de votre candidature : WEB ITRF (*calendrier, convocation, résultats, pièces manquantes, relevé de notes*)

Rappel de la DRH par mail

Envoi AR + copie dossier PDF

1er septembre : CAT B & C

15 décembre : CAT A et LPR ASI



Votre dossier de candidature :

Pour tous les concours :

- Remplir correctement et **lisiblement** toutes les informations demandées
- Chaque information donnée doit être **justifiée**
- **Signer ou faire signer** les documents nécessaires

PAS D'AGRAPHE
PAS DE RECTO-VERSO

1 inscription à 1 concours = 1 dossier à compléter (+ PJ) et imprimer = 1 ENVELOPPE avec AR

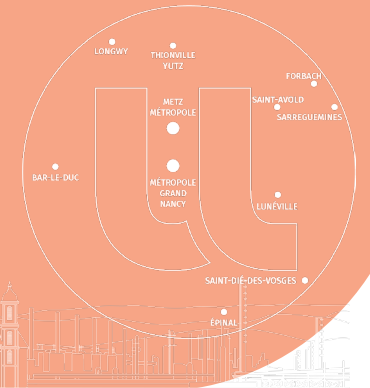
2 inscriptions à 2 concours = 2 dossiers à compléter (+ PJ) et imprimer = 2 ENVOIS

= 2 ENVELOPPES avec AR





LES JURYS ET EPREUVES



Un jury est composé :

- **Un président du jury,**
- **Un ou plusieurs experts** du domaine d'activité,
- **Des membres** choisis pour leurs compétences techniques

Pour les concours de **catégories B et C**, c'est le même jury qui participe à la phase d'admissibilité et la phase d'admission.

Pour les concours de **catégorie A**, un jury national pour l'admissibilité et un jury local pour l'admission.



Que vous ayez des connaissances sur :

- La fonction publique
- Le fonctionnement de l'enseignement du supérieur et de la recherche
- L'établissement dans lequel vous postulez
- Le métier : les missions et compétences opérationnelles / relationnelles ...

GUIDE PARFAIRE :

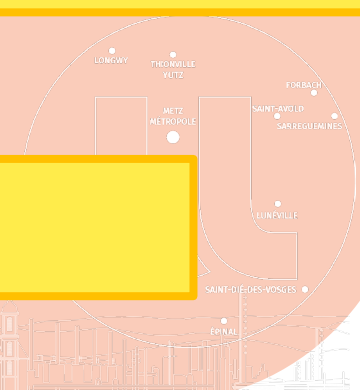
Établissements Enseignement
Supérieur

Structure et fonctionnement

Site de l'Université de Lorraine

REFERENS + Fiche de poste

Le jury va apprécier l'adéquation entre vos **compétences et **celles exigées pour occuper le poste.****



Admissibilité : Concours externes

CORPS	EPREUVE/DUREE	DUREE	COEF.
IGR	Etude du dossier		4
IGE	Etude du dossier		4
ASI	Rédaction d'une note à partir d'un dossier technique OU Traitement de questions ET résolution de cas pratiques ET d'exercices relevant de l'emploi type	3H	4
TCS	Rédaction d'une note à partir d'un dossier technique OU Traitement de questions ET résolution de cas pratiques ET d'exercices relevant de l'emploi type	3H	3
TCN	Traitement de questions ET résolution de cas pratiques ET d'exercices relevant de l'emploi type	3H	3
ADT	Traitement de questions ET résolution de cas pratiques ET d'exercices relevant de l'emploi type	2H	3

Annales concours ITRF

Sujets depuis 2012 (vierge)

Toutes les BAP

Programmes officiels

- Cadre le niveau des compétences à tester
- Liste les connaissances de base + spécifiques



Admissibilité : Concours internes

1/3

CORPS	EPREUVE	COEF.
IGR	étude de dossier	2
IGE	étude de dossier	2
ASI	étude de dossier	2
TCS	étude de dossier	2
TCN	étude de dossier	2
ADT	étude de dossier	2

Pièces étudiées par le jury

Commun à toutes les catégories :

- Etats des services publics et privés
- Descriptif des formations, titres et diplômes

Spécificité CAT C :

- Présentation du parcours

Spécificités CAT B et A :

- Rapport d'activité
- Organigrammes structurel et

fonctionnel

- Travaux (facultatifs)

Admissibilité : Concours internes

2/3

Présentation du parcours (CAT C)

Descriptif des fonctions exercées, activités et compétences développées en lien avec l'emploi visé :

- Listé ou rédigé
- 6 cases à compléter
- 2 pages maximum

Rapport d'activité (CAT B et A)

Mise en évidence des éléments de carrière en rapport avec l'emploi visé :

- Fonctions assurées et missions
- Compétences acquises
- Degrés de technicité/de responsabilité développés
- Moyens humains, matériels et financiers mobilisés
- 2 pages maximum



Les organigrammes (CAT B et A)

▪ **Structurel ou hiérarchique :**

Il permet de situer votre position au sein de :

- votre service/ direction/ département,
- votre laboratoire ou composante,
- dans votre établissement

▪ **Fonctionnel :**

Il est le reflet de votre fiche de poste. Son objectif est de visualiser :

- Vos fonctions,
- Vos missions,
- Vos relations fonctionnelles

Les travaux (CAT B et A) FACULTATIFS

Ce sont des productions auxquelles vous avez contribué comme **auteur, co-auteur ou créateur** (joindre les justificatifs).

Par exemple :

- communications lors de manifestations diverses,
- rapports techniques, conceptions d'appareillages, protocoles logiciels
- publications d'ouvrages ou d'articles (extraits ou sommaire),
- stages, formations, cours ou travaux pratiques assurés

Avant les auditions : CV et lettre de motivation

Saisie sur Web-ITRF avec rubriques imposées et nombre de caractères limité :

Curriculum Vitae :

- Formation et diplômes
- Expériences professionnelles
- Compétences particulières
- Centres d'intérêt

Lettre de motivation :

- Pourquoi candidatez-vous ?
- Quels sont vos atouts?

- **Obligatoires** pour accéder aux auditions
- **Date limite de saisie** indiquée sur le site
- **Seuls documents mis à disposition du jury**
- **Aucun support pour le candidat**

GUIDE PRATIQUE DU CANDIDAT :

Se préparer aux concours ITRF de droit commun



Admission : auditions

Concours externe

CORPS	EPREUVE/DUREE	COEF.
IGR	Audition 45 min. dont exposé 10 min. max.	5
IGE	Audition 30 min. dont exposé 5 min. max.	5
ASI	Audition 30 min. dont exposé 5 min. max. + éventuellement un travail pratique la durée totale de l'épreuve ne peut excéder 2 heures	5
TCS	Audition 25 min. dont exposé 5 min. max. + éventuellement un travail ou un exercice pratique la durée totale de l'épreuve ne peut excéder 2 heures	5
TCN	Audition 25 min. dont exposé 5 min. max. + éventuellement un travail ou un exercice pratique la durée totale de l'épreuve ne peut excéder 2 heures	5
ADT	Audition 20 min. dont exposé 5 min. max. + éventuellement un travail ou un exercice pratique la durée totale de l'épreuve ne peut excéder 2 heures	5

Concours interne

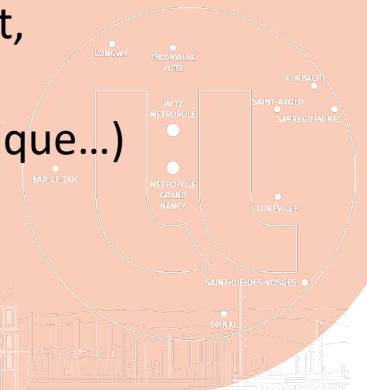
CORPS	EPREUVE/DUREE	COEF.
IGR	Audition 45 min. dont exposé 10 min. max.	4
IGE	Audition 30 min. dont exposé 5 min. max.	4
ASI	Audition 30 min. dont exposé 5 min. max.	4
TCS	Audition 25 min. dont exposé 5 min. max.	4
TCN	Audition 25 min. dont exposé 5 min. max.	4
ADT	Audition 20 min. dont exposé 5 min. max.	4



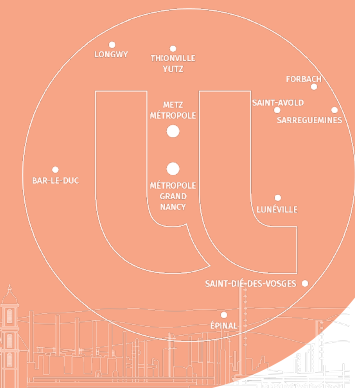
Pour garantir **l'égalité des chances** entre les candidats, divers aménagements pour les épreuves d'admissibilité et d'admission de concours sont prévus.

Pour pouvoir en bénéficier vous devrez :

- en faire la demande au moment de **votre inscription**,
- fournir un certificat médical établi par un **médecin agréé** justifiant la nécessité de l'aménagement,
- faire préciser **la nature de l'aménagement** (tiers temps, poste de travail aménagé, sujet informatique...)



L'EXAMEN PROFESSIONNEL EXCEPTIONNEL D'ACCES AU CORPS DES ASI



Le plan de repyramidage : 11 postes

- Dispositif issu de la **loi de programmation de la recherche**
- Concerne les emplois de la **filière ITRF**
- Objectifs :
 - **Visé à reconnaître les compétences des personnels titulaires qui occupent des emplois concourant au développement de la recherche ou des emplois d'appui à l'enseignement** (en priorité ceux qui exercent déjà des fonctions supérieures à leur emploi)
 - **Offrir des perspectives professionnelles valorisantes** tenant compte des évolutions des missions des établissements d'enseignement supérieur

Dispositif ouvert

jusqu'en 2026 :

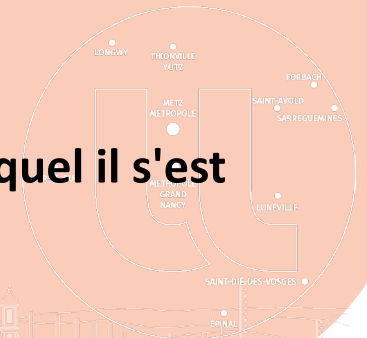
DERNIERE

ANNEE



Spécificités de l'examen professionnel exc. d'accès au corps des ASI

- Un candidat ne pourra s'inscrire qu'auprès **d'un seul affectataire et dans un seul emploi-type par an**
(une seule inscription annuelle)
- chaque candidat est libre de s'inscrire dans **l'établissement de son choix dans le cadre de l'inscription unique** (établissement dans lequel il exerce ou tout autre établissement proposant un emploi de son emploi-type)
- Le candidat lauréat d'un examen professionnel sera **affecté dans l'établissement dans lequel il s'est inscrit** et au sein duquel il a passé l'épreuve d'admission



- Être membre **titulaire du corps des techniciens de recherche et de formation** régis par le décret 85-1534 (ITRF)
- Justifier au **1er janvier 2026 d'au moins quatre années de services publics effectifs dans le corps des TCH** (tous grades confondus)
- Les contrats effectués en tant que **contractuels ne sont pas pris en compte** dans le calcul de l'ancienneté
- L'année réalisée en tant que **stagiaire à l'issue de la réussite à un concours ITRF externe est comptabilisée dans l'ancienneté**



- Inscriptions sur le site du Ministère : ouvertes du **8 avril au 6 mai 2026**
- Dossier de candidature à télécharger, à imprimer et à compléter
- Envoi du dossier complet au centre organisateur (indiqué en page 1) avec l'ensemble des pièces justificatives demandées
- Epreuves d'admissibilité
- Epreuves d'admission
- Résultats des concours et prise de fonction
- Suivi de votre candidature : WEB ITRF (*calendrier, convocation, résultats, pièces manquantes, relevé de notes*)

Rappel de la DRH par mail

Envoi AR + copie dossier PDF

1er décembre : LPR ASI

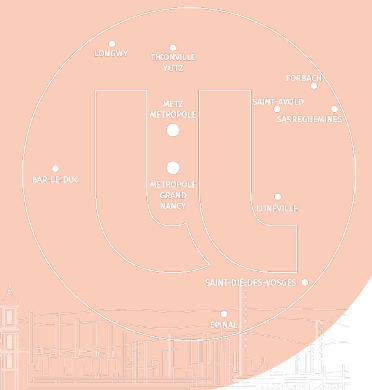


- Pièces administratives :

- Etats des services publics et privés
- Copies des arrêtés permettant d'attester de 4 ans de services effectifs dans le corps des TCH ITRF
- Une copie du diplôme le plus élevé

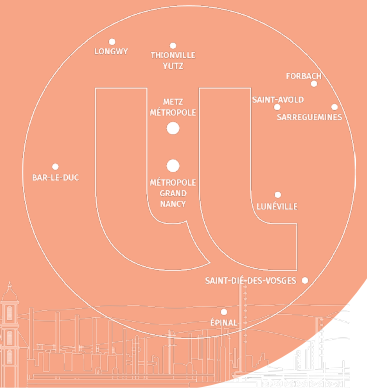
- Pièces pédagogiques :

- Exposé des travaux (3 pages maxi / sans justificatif)
- Rapport d'activité (3 pages maxi)
- Les organigrammes fonctionnel et structurel (signés)
- CV dactylographié (2 pages maxi)





LES RECRUTEMENTS HORS CONCOURS



Dates d'inscription : du 1^{er} avril au 22 avril 2026

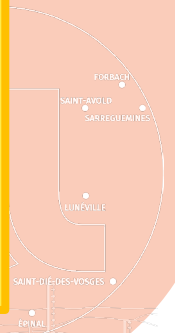
Les **recrutements directs** sont ouverts exclusivement pour des postes **en catégorie C** sans condition de diplôme.

La **recevabilité générale est la même** que pour les concours :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un autre État membre de l'UE ou de l'EEE,
- Jouir de vos droits civiques et être en règle vis-à-vis des obligations du service national (-25 ans)

Déroulement des 3 recrutements sans concours similaire

- **une phase d'admissibilité** : étude des dossiers par une Commission (**CV + lettre de motivation**)
- **une phase d'admission** : entretien avec les membres de la commission (**Tps de présentation du candidat + discussion avec la Commission**)



Recrutement par la voie contractuelle

Les candidats devront donc répondre à une **condition de diplôme** identique aux concours externes en plus de la recevabilité commune.

Les lauréats sont suivis et accompagnés par **un tuteur tout au long de leur année de stage** et pourront être titularisés après l'approbation de la Commission de titularisation.

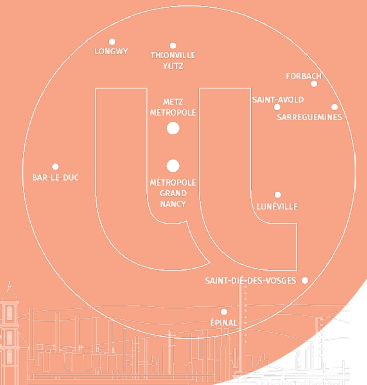
Composition du dossier :

CV détaillé, lettre de motivation, copies des diplômes et attestation RQTH





INFOS PRATIQUES, SITES UTILES, CONSEILS



Pour vous renseigner :

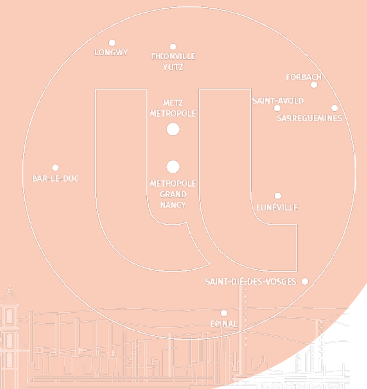
- **Site détaillé Ministère** : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>
- **Site de l'Université de Lorraine** : <https://www.univ-lorraine.fr/>
- **Site de la formation continue** : [Formation des personnels \(univ-lorraine.fr\)](#)

Pour vous préparer :

- **Site de la formation continue** : [Liens et guides pratiques - Formation des personnels \(univ-lorraine.fr\)](#)
- **Referens III** : [fiches emploi-types et programmes](#)
- **Annales des sujets** : [site de l'Université de Lyon 1](#)
- **Guide pratique du candidat** – Se préparer aux concours ITRF
- **Guide Établissements Enseignement Supérieur** - Structure et fonctionnement

Pour vous inscrire :

- **Site du Ministère WebITRF** : du 08/04 au 06/05





Merci pour votre attention

Pour + de renseignements :

dadrh-concours-contact@univ-lorraine.fr
dadrh-concours-itrf@univ-lorraine.fr

dadrh-formation-continue-pers@univ-lorraine.fr

